

PROVINCE DE QUÉBEC  
MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE  
DIVISIONS D'ENREGISTREMENT: LA TUQUE ET QUÉBEC

DESCRIPTION TECHNIQUE

**ZONE D'EXPLOITATION CONTRÔLÉE: JEANNOTTE**

Un territoire situé dans la municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Maurice, dans les cantons de Laurier, Charest, Trudel et Bickerdike, ayant une superficie de 324,0 km<sup>2</sup> et dont la ligne périmétrique se décrit comme suit:

<u>Point</u>	<u>Coordonnées</u>
A	5 247 650 m N et 697 550 m E, ce point est situé sur le coin sud-est du bloc B du canton de Laurier à l'intersection avec la limite nord-est de l'emprise d'un chemin conduisant au lac au Lard; de là, vers le nord-est, la limite est dudit bloc jusqu'au point B;
B	5 247 950 m N et 697 600 m E, ce point est situé à 60 m au sud de la ligne des hautes eaux ordinaires (L.H.E.O.) sur la rive du lac Bradley; de là, vers le nord-est puis le nord-ouest, une ligne parallèle et distante de 60 m de la L.H.E.O. sur la rive est dudit lac jusqu'au point C;
C	5 249 300 m N et 697 000 m E;
D	5 251 050 m N et 697 350 m E, ce point est situé à 60 m de la L.H.E.O. sur la rive sud du lac de la Belle Truite; de là, dans une direction générale nord-est, une ligne parallèle et distante de 60 m de la L.H.E.O. sur la rive ouest dudit lac jusqu'au point E;

<u>Point</u>	<u>Coordonnées</u>
E	5 253 000 m N et 698 800 m E;
F	5 253 850 m N et 699 700 m E, ce point est situé à 60 m de la L.H.E.O. sur la rive sud du lac du Castor; de là, vers le nord-est puis le nord-ouest, une ligne parallèle et distante de 60 m de la L.H.E.O. sur la rive ouest du lac du Castor et sur la rive droite de la rivière Jeannotte jusqu'au point G;
G	5 266 500 m N et 698 000 m E;
H	5 266 700 m N et 699 200 m E;
I	5 265 000 m N et 700 100 m E;
J	5 265 200 m N et 709 900 m E, ce point est situé sur la L.H.E.O. sur la rive droite de la rivière Batiscan; de là, vers le sud-est puis le sud-ouest, la L.H.E.O. sur la rive de la dite rivière jusqu'au point K;
K	5 241 200 m N et 708 900 m E;
L	5 241 300 m N et 705 400 m E;
M	5 242 050 m N et 702 500 m E;
N	5 239 400 m N et 700 800 m E;
O	5 240 700 m N et 699 650 m E;
P	5 240 700 m N et 699 450 m E, ce point est situé à 60 m à l'est de la L.H.E.O. sur la rive est du lac de la Rivière; de là, vers le nord-ouest, une ligne parallèle et distante de 60 m de la L.H.E.O. sur la rive dudit lac jusqu'au point Q;
Q	5 240 900 m N et 699 300 m E;
R	5 242 800 m N et 699 250 m E, ce point est situé à 60 m au sud-ouest de la L.H.E.O. sur la rive sud-ouest du lac des Ombres; de là, vers le nord-ouest, une ligne parallèle et distante de 60 m de la L.H.E.O. sur la rive dudit lac jusqu'au point S;
S	5 243 350 m N et 699 150 m E;
T	5 246 600 m N et 698 000 m E;

Point

Coordonnées

U 5 247 300 m N et 698 300 m E,  
ce point est situé sur la limite nord-est de  
l'emprise d'un chemin conduisant au lac au  
Lard; de là, vers le nord-ouest, ladite limi-  
te jusqu'au point de départ.

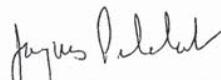
Les coordonnées mentionnées ci-dessus sont  
exprimées en mètres et ont été relevées graphiquement à par-  
tir du quadrillage U.T.M. utilisé sur les cartes à l'échelle  
1:50 000 publiées par le ministère de l'Énergie, des Mines  
et des Ressources du Canada.

Le tout tel que montré sur le plan ci-annexé  
et portant le numéro P-436.

L'original de ce document est conservé au  
Service de l'acquisition d'immeubles du ministère du Loisir,  
de la Chasse et de la Pêche.

Cartes: 1:50 000 31 P/8 31 P/9

PRÉPARÉE PAR:



JACQUES PELCHAT  
Arpenteur-géomètre

Québec, le 31 janvier 1986

Minute: 436

